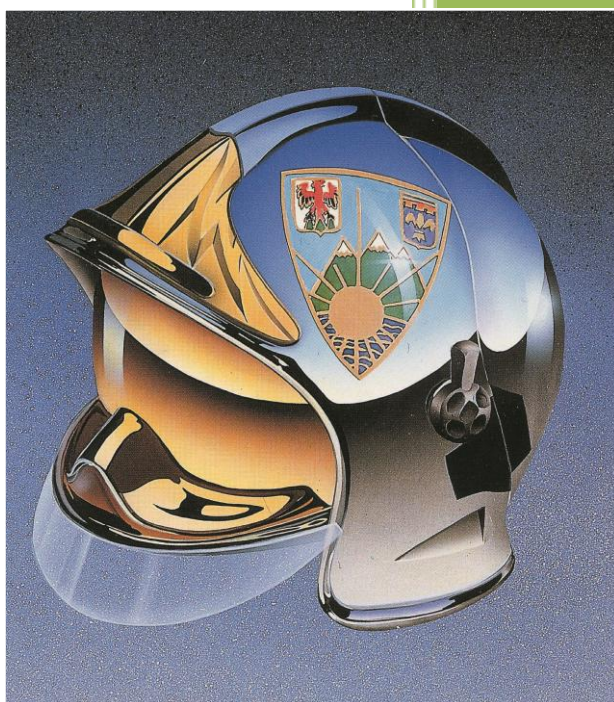


2013

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et
départ à la retraite du Major Jacques Murris, chef de CIS



Vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30,
Place de la Mairie, à Castagniers

Contact Presse :

- SDIS 06 :

Laurence CALATAYUD – 04.93.22.76.25 - 06.16.91.03.42

laurence.calatayud@sdis06.fr

- Conseil général :

Presse – 04.97.18.62.07.

– presse@cg06.fr

- Préfecture :

Ingrid ONZON-KEM – 04.93.72.2240. – 04.93.72.22.41.

ingrid.onzon-kem@alpes-maritimes.gouv.fr

Dossier de Presse

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et départ à la retraite du chef de CIS, le major Jacques Murris
le vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30, Place de la Mairie à Castagniers

► Historique du Centre d'incendie et de secours de Castagniers

Demande de création d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires commune de Castagniers

Lors de séance du conseil municipal du 25 avril 1971 M. Albert Bonhomme maire de Castagniers expose au conseil municipal une lettre du 10 février 1971 du conseil général « Le conseil général a décidé d'accorder les crédits nécessaires à la création de 12 centres de secours et de défense contre l'incendie au cours des années 1970, 1981, 1982 dans certaines communes dont la commune de Castagniers. »

Après discussion les membres du conseil municipal estime difficile si ce n'est impossible dans l'état actuel une création d'un centre de secours

Au cours de l'année et surtout lors de l'été 1970 qui sera un des plus meurtriers de cette seconde moitié du XX^{ème} siècle, Martin GRAY perdra sa famille dans le Tanneron.

La Commune de Castagniers ne sera pas épargnée.

Adoption de la demande de la création d'un centre de de secours

Lors de séance du 24 Juillet 1971, M. Albert Bonhomme, Maire de Castagniers et le conseil municipal vote à l'unanimité de la création d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires qui sera composé d'un chef de centre et de 22 hommes.

Construction d'un bâtiment de secours et lutte contre l'incendie

Le 27 novembre 1971 par délibération le conseil municipal a adopté le principe de la construction d'un bâtiment pour le centre de secours contre l'incendie lieu-dit « Périnette » (emplacement de la caserne actuelle).

Début 1972 le Préfet des Alpes-Maritimes prononce la création du corps des sapeurs-pompiers volontaires pour la commune de Castagniers.

Séance du 15 avril 1972

Le personnel du corps des sapeurs-pompiers volontaires ont reçu leur habillement réglementaire ; la facture s'élève à 15.525 francs.

Vote du budget pour création d'un bâtiment de secours

Le 15 août 1972 est approuvé par vote en séance du conseil municipal la somme de 145.000.00 francs pour la construction du centre de secours, la moitié de cette somme sera financée par la subvention départementale.

Dossier de Presse

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et départ à la retraite du chef de CIS, le major Jacques Murris
le vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30, Place de la Mairie à Castagniers

Février 1973 : début des travaux

Fin des travaux de construction

Le 16 février 1974 la fin des travaux du bâtiment du centre de secours de Castagniers est annoncée à la séance du conseil municipal.

Il y a lieu de rappeler que le coût en était de 145.000,00 francs dont 72.500 francs de subvention départementale. Le matériel et tous les véhicules (1 GMC 4000 litres ,1 DODGE 6X6 ,1 DODGE 4X4 ,1 Transport personnel type HY Citroën (Tube),1 VL 4L break ,1 VL tout terrain JEEP WILLYS,1 MPR) sont mis gratuitement à la disposition de la commune.

La commune s'engage à faire face pendant 30 ans aux charges et dépenses résultant de la constitution, du fonctionnement et de l'équipement du corps des sapeurs-pompiers volontaires de Castagniers

Les chefs de centres de 1972 à 2013

- Adjudant Prosper Amoretti de 1972 à 1974
- Lieutenant Louis Michel de 1974 à 1987
- Lieutenant Gilbert Daziano de 1987 à 1994
- Major Jacques Murris de 1994 -2013

Evènement marquant de la caserne du CIS :

- Incendie de la caserne en 1998
- Inondation commune de Castagniers 2000
- Feu de forêt St blaise 2003

Evènement particulier : Organisation du XVe congrès départemental en 1976

Dossier de Presse

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et départ à la retraite du chef de CIS, le major Jacques Murris
le vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30, Place de la Mairie à Castagniers

► Le Centre d'incendie et de secours de Castagniers

Le centre de secours CASTAGNIERS est une unité territoriale chargée principalement des missions de secours (secours à personnes, lutte contre les incendies et interventions diverses) placé sous l'autorité du Groupement territorial Sud.

Il a été classé par arrêté préfectoral en centre de première intervention (CPI).

Ce centre d'incendie et de secours dispose **46 sapeurs-pompiers volontaires**, assurant la protection de la population 365 jours par an, 24h sur 24h, grâce à une équipe de 3 sapeurs-pompiers en garde postés quotidiennement.

Il dispose de 6 véhicules opérationnels :

- 1 véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- 1 véhicule tout usage
- 1 camion citerne feux de forêts léger
- 1 véhicule léger hors route
- 2 camions citernes feux de forêts moyens

Les sapeurs-pompiers volontaires du CIS ont réalisé 652 interventions au cours de l'année 2012 et ont également participé au dispositif préventif pour les feux forêt 2012 avec un véhicule (CCF B680) et un équipage de 4 hommes.

Le secteur d'intervention, en premier appel, concerne les communes d'Aspremont, Castagniers et Colomars.

Ce qui représente au total, une superficie de 23,68 km² desservie, pour 7 000 habitants environ (recensement de 2008).

Par ailleurs, le CIS CASTAGNIERS assure aussi le recouvrement opérationnel des CIS de proximité (Saint Isidore ; Carros ; Jonction) comme décrit dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des Alpes-Maritimes de 2009 : « Ainsi, un CIS qui serait démunie de vecteur VSAV peut se voir immédiatement couvert par les CIS qui sont à proximité. Par ailleurs, le recouvrement des moyens peut permettre de juguler les effets de la simultanéité des départs en sollicitant les CIS les plus proches du centre-ville (CIS Castagniers).

Le centre de secours siège au cœur du petit village de Castagniers dans l'arrière-pays niçois qui tient son nom d'un châtaignier séculaire qui offrait un abri aux voyageurs.

Dossier de Presse

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et départ à la retraite du chef de CIS, le major Jacques Murris
le vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30, Place de la Mairie à Castagniers

Le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Les chiffres clés (au 1^{er} janvier 2013)

1 – LE BUDGET

- Budget primitif 2013 159,70 M€
- BP de fonctionnement 2013 142,40 M€
 - dont frais de personnel 107,85 M€ (soit 75,85 % du budget de fonctionnement)
 - dont formation 1,78 M€
- BP d'investissement 2013 17,30 M€
 - dont politique bâtiminaire 7,72 M€
 - dont véhicules 3,22 M€

Le coût annuel du SDIS par habitant est de 118 € dans les Alpes-maritimes, contre 86 € dans les autres SDIS de 1^{ère} catégorie et 80 € en moyenne nationale

2 – EVOLUTION DU VOLUME BUDGETAIRE

- Budget global 2001 (exécuté) 86,21 M€
- Budget primitif 2013 (voté) 159,70 M€

Progression : 85,25 %

3 – EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL

- Année 2001 27.515.000 M€
- Année 2013 (prévue) 74.530.000 M€

Soit une progression de 170,90 %

Dossier de Presse

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et départ à la retraite du chef de CIS, le major Jacques Murris
le vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30, Place de la Mairie à Castagniers

La participation du Conseil général représente en 2013, 55,15 % du financement des Collectivités territoriales.

4 – LES MOYENS OPERATIONNELS BATIMENTAIRES

75 casernes abritent les personnels d'intervention et les véhicules de secours.

Le plan prévisionnel de rénovation et de construction des casernements, lancé en 2007 et en voie d'achèvement est de 55,31 M€.

A son terme, près de 80 % des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires travailleront dans des équipements neufs ou entièrement rénovés.

La surface du parc immobilier affectée à l'opérationnel était de 84.000 m² en 2000. Elle est aujourd'hui de 100.000 m², soit une progression de 19 %.

5 – LES MOYENS OPERATIONNELS MOTORISES

Le parc automobile comprend 1224 véhicules dont 307 poids lourds et 29 vecteurs nautiques.

Le corps départemental dispose notamment d'un parc de :

- 17 fourgons pompe-tonne (FPT)
- 25 fourgons pompe-tonne léger (FPTL)
- 16 fourgons pompe-tonne léger hors route (FPTL HR)
- 185 camions citernes feux de forêts (CCF) dont :
 - 40 CCFL (léger),
 - 129 CCFM (moyen),
 - 16 CCFS (super).
- 149 véhicules de secours à victime (VSAV)
- 22 véhicules de secours routiers (VSR)
- 16 échelles aériennes
- 15 camions citerne grande capacité (CCGC)

Le nombre « d'équivalents habitants » défendu par un VSAV est de 6 742 dans le 06, contre 12 775 dans les SDIS de 1^{ère} catégorie et 10 225 en moyenne nationale.

Dossier de Presse

40^{ème} anniversaire de la création du CIS Castagniers et départ à la retraite du chef de CIS, le major Jacques Murris
le vendredi 24 mai 2013, à 17 heures 30, Place de la Mairie à Castagniers

Chaque camion citerne feu (CCF) du 06 défend 12 km², contre 22 km² pour les SDIS de 1^{ère} catégorie et 36 km² en moyenne nationale.

6 – LES PERSONNELS

Au 1^{er} janvier 2013 :

- SPP : 1312
- SPV : 2831
- PATS : 474
- Service Civique : 7

Pour 100 000 habitants, les moyens humains du SDIS sont de 327 SPP, contre 320 pour les autres SDIS de 1^{ère} catégorie et 396 pour l'ensemble des SDIS.

7 – LA SOLLICITATION OPERATIONNELLE

- Année 2000 : 88.435 interventions
- Année 2012 : 114.340 interventions

Soit une augmentation de la pression opérationnelle de : 29,26 %.

**En 2012, le SDIS 06 a réalisé 314 interventions par jour
(soit une intervention toutes les 5 minutes)**

En 2011, sur les derniers chiffres communiqués par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le SDIS 06 a réalisé 314 interventions par jour (soit une intervention toutes les 5 minutes) contre une moyenne de 232 pour les SDIS de 1^{ère} catégorie et de 114 pour tous les SDIS confondus (derniers chiffres comparatifs connus).